

## PREMIÈRE JOURNÉE

Les 21/11/2023 de 9 heures 00 à 12 heures 00

Observations de M<sup>(1)</sup>

M. GRAMOND Jules-Antoine - det Reignac 46600 CUZANCE (commune).  
 Concernant le projet photovoltaïque prévu au lieu-dit "Le Batut"  
 à la chapelle Augac, je suis favorable. Je n'ai pas d'observation.  
 Aujourd'hui je souhaite proposer mes parcelles pour un projet  
 photovoltaïque. Je n'ai pas les moyens financiers de monter  
 moi-même un projet, et donc je propose q mes parcelles à  
 la société qui voudrait monter un projet photovoltaïque.  
 Mes terrains se trouvent sur la commune de la Chapelle Augac  
 au lieu-dit Pech Redon 46200, parcelles n° ~~414-415-15-542~~  
 La surface représente environ 1 ha. Sur ces terrains se trouve gr  
 de l'herbe de prairie.

Gramond

Abel Comratel 770 Route de MALGORS  
 LES MANOIR DE MALGORS 46600 Cuzance  
 Astué en 100 m<sup>2</sup> du parc Photovoltaïque.  
 Auquel on accède par le chemin de MALGORS.  
 Je ne suis pas contre ce projet. Aéri-photovoltaïque  
 Par contre je m'inquiète de la gêne occasionnée  
 pendant la période des travaux prévue au 9 mois  
 de pay mon activité d'hébergement (gîte) j'accueille  
 mes clients de Mars à Octobre. Pendant cette  
 période, entre 12 et voir 18 voitures sont régulièrement  
 en circulation sur la Route de MALGORS en  
 provenance de la D103. A l'arrêt, sur la Route  
 de Malgors, ne peuvent pas se croiser, un camion et  
 une voiture. Pendant l'été, nous pourrions subir  
 un préjudice lié à la circulation de camions  
 au moment des travaux. Je demande si cette  
 gêne est prévue en passage des camions du chantier  
 et si oui pendant quelle période.  
 Je serai favorable qu'il n'y ait pas un autre vote  
 par ne pas me priver de préjudice.